

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 novembre 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme METGE, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par M. BERTHIER)

Membres excusés : (2) M. BON, Mme LECOMTE LE GRAND

Membres absents : (3) M. BARRON, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU

Date de convocation : 9 novembre 2010

Délibération n° : 56-2010

Objet : Personnel – adaptation des effectifs

Il conviendrait de procéder à une adaptation du tableau des effectifs pour prendre en compte les évolutions des besoins des services et la fermeture de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées Les Tulipes.

Ainsi, vingt-quatre postes seraient à supprimer dont dix-neuf à la résidence des Tulipes et cinq autres à créer de la manière suivante :

SERVICES	POSTES À SUPPRIMER	POSTES À CRÉER
Résidence Les Tulipes	1 cadre de santé infirmier 1 infirmier 1 adjoint administratif 1 adjoint d'animation 1 agent de maîtrise 13 adjoints techniques 1 auxiliaire de soins	
Informations sociales et Pôle Handicap	1 rédacteur	1 attaché
Affaires générales	1 assistant qualifié de conservation	1 bibliothécaire
Direction générale	1 conseiller socio-éducatif	1 attaché
Centre social des Bourroches	1 adjoint technique	1 adjoint d'animation
Personnes Agées	1 rédacteur	1 animateur

Le Comité Technique Paritaire, consulté le 13 octobre 2010, a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent les suppressions et créations de postes décrites ci-contre qui prendront effet le 1^{er} décembre 2010 ;
- autorisent Monsieur le Président ou son représentant légal à nommer dans ces emplois selon les règles statutaires ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1
Registre : 1
DRH : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

06 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 24 NOV. 2010

